



**CAHIER DES CHARGES**

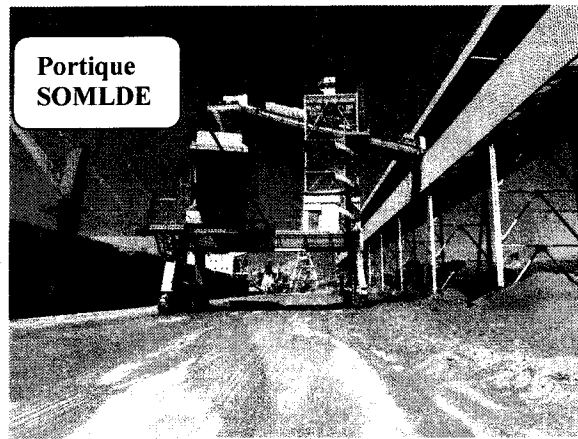
**SABLAGE ET PEINTURE DES SUPPORTS PORTEUSES  
EN CHARPENTE METALLIQUE  
DES CONVOYEURS A BANDE AERIENS T4AG, T5 ESTACADE  
ET  
DU PORTIQUE DE CHARGEMENT SOMDEL**

**IPA/SOMIPHOS/2025**

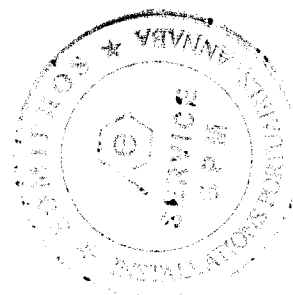


**Convoyeurs à bande T4, T5 ESTACADE**

T04

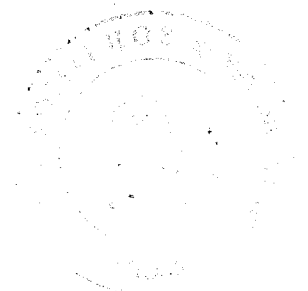


**Portique de chargement SOMDEL**



# Sommaire

- Article 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES**
- Article 02 : MODE DE PASSATION**
- Article 03 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS**
- Article 04 : PRESENTATION DES OFFRES**
- Article 05: DUREE DE PREPARATION DES OFFRES**
- Article 06: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS**
- Article 07: DATE ET HEURE LIMITEES DE DEPOT DES OFFRES**
- Article 08: DEPOT DES OFFRES**
- Article 09: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**
- Article 10 : MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION**
- Article 11 : OBLIGATIONS SERVICE CONTRACTANT**
- Article 14 : VISITE DU SITE**
- Article 15: DELAI D'EXECUTION**
- Article 16: DELAI DE GARANTIE**
- Article 17 : MODALITE DE PAIEMENT**
- Article 18: RECEPTION PROVISOIRE**
- Article 19: RECEPTION DEFINITIVE**
- Article 20 : PENALITE DE RETARDS**
- Article 21 : AVANCE FORFAITAIRE**
- Article 22 : EVALUATION ET REGLEMENT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**
- Article 23: CAS DE FORCE MAJEURE**
- Article 24 : RESILIATION**
- Article 25 : REGLEMENT DES LITIGES**
- Article 26 : HYGIENE ET SECURITE DE TRAVAIL**
- Article 27 : EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES**
- Article 28 : MISE EN VIGUEUR**



## **Article 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES**

Le présent cahier des charges porte sur une consultation simple pour le sablage et peinture des supports porteuses en charpente métallique des deux convoyeurs a bande aériens T4AG, T5 ESTACADE et du portique de chargement SOMDEL, et ce conformément au bordereau des quantités et des prix (joint en annexes) et les conditions ci-après ; au profit des Installations portuaires d'Annaba. IPA/SOMIPHOS S.P.A.

## **Article 02 : MODE DE PASSATION**

Le présent cahier des charges est passé sur la base d'une simple consultation selon la procédure adaptée de commandes internes des passations des marchés de SOMIPHOS P11 v06, et conformément à l'article 27 annexes 02.

## **Article 03 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS**

Le présent cahier des charges est passé en mode consultation simple et s'adresse aux entreprises dans le domaine industrielles (activité principale ou secondaire en sablage et peinture industrielle), qualifié et certifié à l'exécution de l'objet de la consultation.

## **Article 04 : PRESENTATION DES OFFRES**

### **PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres doivent comporter :

- a. Un dossier de candidature
- b. Une Offre Technique ;
- c. Une Offre Financière.

Inserées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis des offres »**

**Objet : SABLAGE ET PEINTURE DES SUPPORTS PORTEUSES EN CHARPENTE METALLIQUE DES DEUX CONVOYEURS A BANDE AERIENS T4AG, T5 ESTACADE ET DU PORTIQUE DE CHARGEMENT SOMDEL**

**IPA.SOMIPHOS ; PORT- QUAI SUD -ANNABA.**

### **a -dossier de candidature**

- Registre de commerce ; et/ou statuts de l'entreprise
- Le casier judiciaire du soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du Directeur Général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société
- Moyens humains affecté au projet et toutes les pièces justifiants l'appartenance du personnel à l'entreprise (affiliation CNAS...);
- C20
- NIF

### **b -une offre technique contient :**

- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite **« Lu et accepté »** ;
- Le délai de réalisation ;
- Références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution des projets réalisés dans le domaine.
- Et P.V de visite du site IPA –SOMIPHOS-ANNABA ;
- Durée total de l'opération et planning détaillée par phase



-

**c- une offre financière contient :**

- La lettre de soumission (selon modèle) dûment remplie, datée, signée par le soumissionnaire
- Le devis quantitatif et estimatif, dûment rempli, daté et signé portant cachet et griffe par le soumissionnaire ;
- Le bordereau des prix unitaires ;)

**Article 5: DUREE DE PREPARATION DES OFFRES**

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt-cinq 25 jours** à compter de la date de la visite technique.

**Article 6: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS**

Tout soumissionnaire qui souhaite obtenir des éclaircissements au sujet du cahier des charges, peut en faire une demande écrite ou par courrier via les coordonnées suivantes :

**Tél /Fax : 07 83 07 16 46**

**E-MAIL : somiphosipa.struct.contrac@gmail.com**

**Adresse : INSTALLATIONS PORTUAIRES SOMIPHOS, Spa  
QUAI SUD PORT MARITIME ANNABA 23000 ALGERIE**

IPA /SOMIPHOS répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement qu'elle aura reçue, trois jours au moins avant la date limite fixée pour le dépôt des offres.

**Article 7: DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES**

Le service contractant doit recevoir les offres à l'adresse spécifiée ci-dessus. Selon la date et l'heure fixées dans la lettre de consultation.

Le service contractant a toute latitude pour prolonger le délai de remise des offres en modifiant la consultation, dans ce cas tous les droits et toutes les obligations du service contractant et de soumissionnaires auparavant liés au délai initial seront liés au nouveau délai.

**Article 8: DEPOT DES OFFRES**

Les offres doivent être déposées au niveau du secrétariat IPA.SOMIPHOS, à la date et avant l'heure limite de dépôt de l'offre.

**Article 9: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

La période de validité des offres est (90) jours à compter de la date de la réception des offres Exceptionnellement, le Service Contractant pourra demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres, ceci avant l'expiration de la période initiale de validité des offres.

Sa demande et les réponses qui y seront faites, devront être notifiées par écrit.

Dans le cas de l'entreprise attributaire, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

**Article 10 : MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION**

Le service contractant peut, à tout moment avant la date de dépôt des offres, modifier ou annuler par voie rectificative le dossier de la consultation.

**Article 11 : OBLIGATIONS SERVICE CONTRACTANT**

- L'ordre de travail (ODS) ;
- La mise à disposition d'un lieu pour l'installation du chantier ;
- La mise à disposition du point d'alimentation en eau et énergie électrique pour



- besoin de chantier ;
- Et l'assistance technique et la supervision des travaux sur site.

## **Article 12 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE**

Le soumissionnaire s'engage à :

- Fournir l'ensemble des moyens humains, matériels et accessoires de peintures nécessaires à la bonne exécution de ces prestations ;
- Fournir les moyens de manutention et de levage ;
- La préparation pour le sablage et peinture ;
- Respect les horaires de travail fourni ;
- Respect des exigences et normes de sécurité des IPA ;
- Assurer le nettoyage des lieux à la fin du chantier.

## **Article 13 : ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Voir en annexe :

- ✓ Le devis quantitatif et estimatif ;
- ✓ Spécifications techniques des deux (02) convoyeurs a bandes aérien T04AG,T5 et du portique de chargement SOMDEL;
- ✓ La procédure de peinture.

## **Article 14 : VISITE DU SITE**

Les soumissionnaires **doivent** visiter le site objet de la présente consultation, aux fins d'élaborer leur soumission en connaissance de cause, selon la date, l'heure et lieu de dépôt des offres fixées dans la lettre de consultation.

En tout état de cause, le soumissionnaire, en sus de la visite, peut se réunir avec les principaux opérateurs et responsables concernés par le projet en question.

La fiche de visite doit être établie et intégrée dans l'offre technique

## **Article 15: DELAI D'EXECUTION**

Le délai contractuel pour l'exécution des travaux, est fixé à ..... **Jours calendaires** à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

## **Article 16: DELAI DE GARANTIE**

La durée du délai de garantie est fixée à ..... mois, à compter de la date du procès-verbal de réception provisoire sans réserves. Durant cette période le soumissionnaire est tenu de reprendre à sa charge les malfaçons et anomalies qui peuvent apparaître, après que ce dernier soit avisé par le client qui fixera le délai de levée de ces réserves.

Dans le cas où ces réserves ne sont pas levées par le soumissionnaire, le service contractant prend en charge la levée de ces réserves, dont le montant correspondant sera déduit du montant de garantie.

## **Article 17 : MODALITE DE PAIEMENT**

Le paiement s'effectuera par chèque ou par virement bancaire au compte :

N° .....

Le paiement s'effectue comme suit

**90 %** du montant global au prorata des avancements des travaux sur présentation d'une facture accompagnée d'une situation mensuelle des travaux signée par les parties concernées.

**10 %** du montant global retenue de garantie libérable à la réception définitive

Sur présentation d'une facture accompagnée du PV de réception signé par les parties concernées.



### **Article 18: RECEPTION PROVISOIRE**

Lorsque le soumissionnaire aura fait connaître au Bureau chargé du suivi des travaux que les ouvrages du projet sont terminés, il sera fait une visite contradictoire pour réception des travaux en présence du service contractant et les différentes parties concernées.

La réception sera sanctionnée par un procès-verbal signé par l'ensemble des membres présents.

La réception ne peut être prononcée que si l'ensemble des travaux sera effectué, conformément aux clauses contractuelles du projet.

Dans le cas contraire, la réception sera reportée à une date ultérieure, pour lever les réserves constatées sans que cette période ne soit concernée par la clause relatant la pénalité de retard.

### **Article 19: RECEPTION DEFINITIVE**

Après expiration du délai de garantie, et sur demande expresse formulée par le soumissionnaire, la réception définitive sera prononcée, dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

### **Article 20 : PENALITE DE RETARDS**

A défaut par le soumissionnaire d'avoir à terminer les travaux dans les délais fixés par le marché, des pénalités de retards seront appliqués suivant la formule ci-après.

$$P = \frac{M}{7 \times D}$$

**P = montant de la pénalité de retard journalière ;**

**M = Montant marché modifié ;**

**D : Délai contractuel exprime en jour.**

Le montant total des pénalités ne pourra dépasser les 10% du montant du marché initial auquel s'ajoute les montants des travaux supplémentaires.

### **Article 21 : AVANCE FORFAITAIRE**

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire dans le présent cahier des charges

### **Article 22 : EVALUATION ET REGLEMENT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Les travaux non prévus « Hors projet » ne seront pris en considération que dans la mesure où ils auront fait l'objet d'un ordre de service délivré par le service contractant.

Les travaux seront évalués et résolus dans les conditions suivantes :

1/ Pour les travaux supplémentaires de même nature que ceux figurant au devis estimatif du projet par application des prix unitaires contractuels.

2/ Les travaux complémentaires d'une nature différente de ceux indiqués sur le devis estimatif du projet, à l'aide de nouveaux prix calculés dans les mêmes conditions que ceux figurant sur le projet, **arrêté et débattus** par le service contractant et le Cocontractant.

### **Article 23: CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure rendant radicalement impossible l'exécution des prestations contractuelles, les deux parties conviennent de se rencontrer dans les 15 jours qui suivent ce cas pour déterminer sur de quelle manière la présente convention sera observée, modifiée, suspendue ou résiliée définitivement.

Aucune des deux parties à cette convention ne sera tenue pour responsable de la défaillance de l'exécution de la présente convention par l'autre partie dans le cas où la réalisation des travaux devienne impossible à cause de quelques événements



imprévisibles et surpassant le contrôle ; sera considérée comme cas de force majeure décrite ci-dessous.

#### **Article 24 : RESILIATION**

En cas de manquement grave de l'entrepreneur à ses obligations contractuelles ou faute lourde, le client adressera une mise en demeure à l'entrepreneur par lettre recommandée. Dans le cas où cette mise en demeure demeurera inefficace dans un délai de 15 jours, le client pourra prononcer la résiliation de la convention.

Le soumissionnaire disposera de **15** jours pour faire opposition à cette décision de résiliation de la convention auprès du client par lettre recommandée.

Les cas qui peuvent amener à la résiliation sont :

- Faute grave pendant l'exécution des travaux ;
- Report de délai ;
- Refus systématique de collaboration ;
- Et inexécution totale ou partielle des obligations de la convention par l'une des parties.

#### **Article 25 : REGLEMENT DES LITIGES**

Le tribunal compétent qui statuera sur les litiges et différents, nés à l'occasion de l'exécution du marché, sera celui territorialement compétent.

#### **Article 26 : HYGIENE ET SECURITE DE TRAVAIL**

Le soumissionnaire est tenu d'observer et de faire observer par son personnel :

- Les règles de sécurité en usage compte tenu du lieu de travail et celles relatives à la circulation des personnes et des véhicules ;
- La discipline générale et les règles de sécurité en vigueur sur les chantiers ;
- La législation du travail ;
- Et les bonnes relations avec entreprises, tous organismes ou sociétés appelées à travailler sur les chantiers voisins ou sur le même chantier.

#### **Article 27 : EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES**

L'offre économiquement la plus avantageuse, parmi les offres pré-qualifiées techniquement,

- Note technique ----- 70 points.
- **Note minimum ----- Éliminer toute offre technique inférieure à 35 points.**

L'analyse des offres techniques portera sur les points suivants :

1- L'expérience de l'entreprise justifiée par des attestations de bonne exécution des dans le domaine du sablage et peinture industrielle. **(20) points** ;

02 projets et plus ⇒ 20 points

01 projets similaires et plus ⇒ 10 points

00 projet ⇒ 00 point

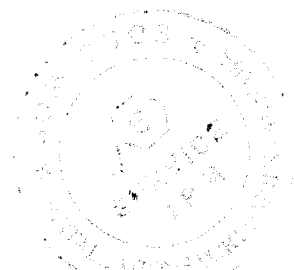
2- Moyens matériels avec pièces justificatifs **(20) points** :

• Engins de manutentions adéquat à ce type de projet .....05 points ;

• Sableuse .....10 points / 00 point offre éliminé ;

• Echafaudage.....05points

3- Garantie : **(15) points**



Garantie		
plus de 12 mois	12 mois	Moins de 12 mois
15 points	10 points	00 point éliminé

### 3-Délais de réalisation : (15 Points)

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le délai le plus court</li> <li>2. Le reste au prorata des délais affichés (*)</li> </ol>	<b>15</b> (*)	(*) Formule de calcul des notes des délais $Ni = (Dmc / Dpi) \times 15$ Ni = note à calculer. Dmc = délai le moins court. Dpi = le délai proposé concerné
---	------------------	---

### Offre Financière

L'offre la moins distante aura 30 points, après qualification de l'offre technique

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le prix le plus bas</li> <li>2. Le reste au prorata des prix affichés (*)</li> </ol>	<b>30</b> (*)	(*) Formule de calcul des notes des prix $Ni = (\text{prix le plus bas} / \text{prix propose}) \times 30$ Ni = note à calculer.
--	------------------	---

Après vérifications et corrections éventuelles du devis quantitatifs et estimatifs,

Le classement des offres suivant la : **NOTE TOTALE = NOTE TECHNIQUE + NOTE FINANCIERE**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura la note totale la plus élevée

### Article 28 : MISE EN VIGUEUR

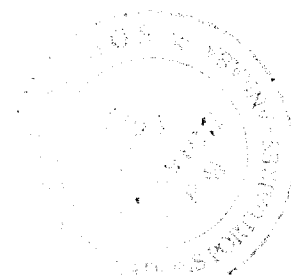
Le présent projet entrera en vigueur dès :

- la signature du contrat par les deux parties.
- la notification de l'ordre de service, par le client à l'entrepreneur de commencer les travaux

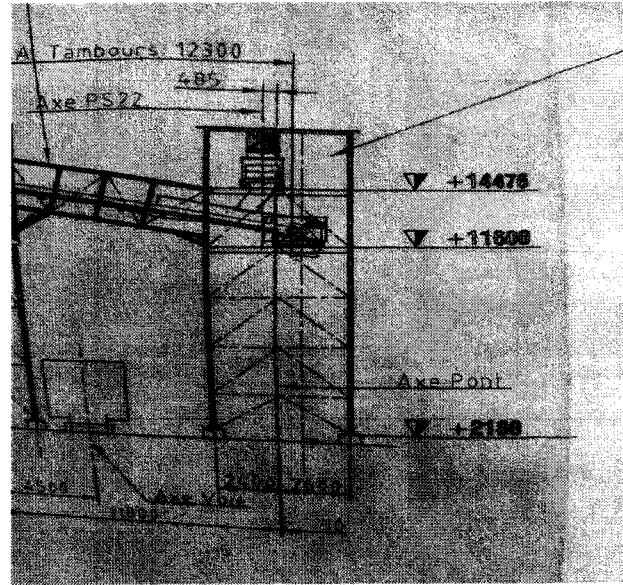
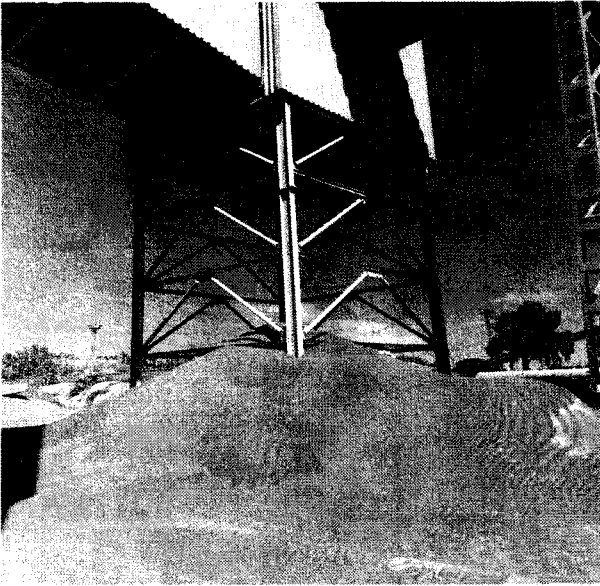
Fait à .....le.....

Lu et Accepté par le soumissionnaire  
(Nom et prénom, qualité, cachet et signature)

## SPECIFICATIONS TECHNIQUES

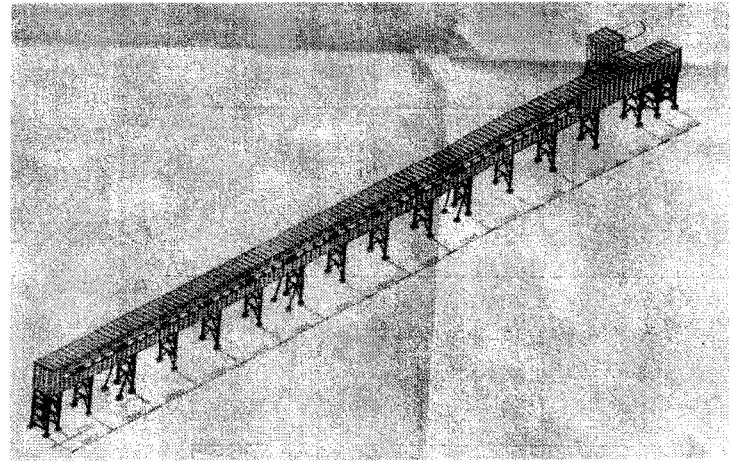
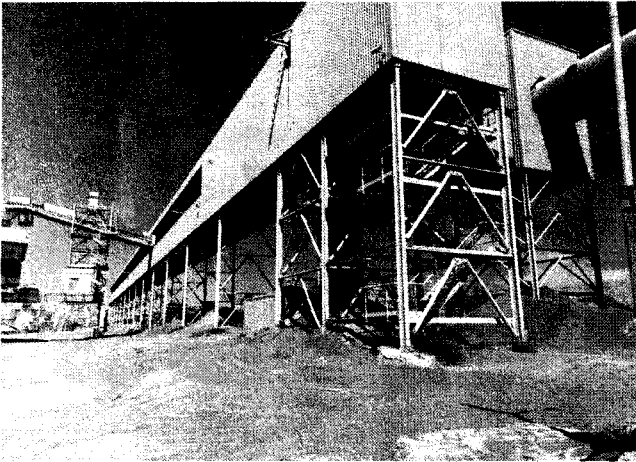


**A. Le convoyeur a bande T4AG :**

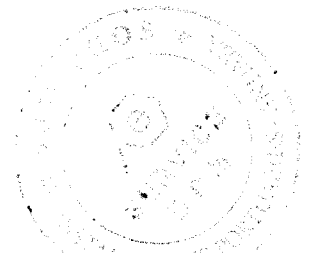


	Quantité	Axe pont	Hauteur
Tour	01	2400x2600mm	11600mm
L'ossature de la tour			
Poteau	IPE300		
Traverse	UPN180		
Contreventement	Tube Ø139.7 ep.4		

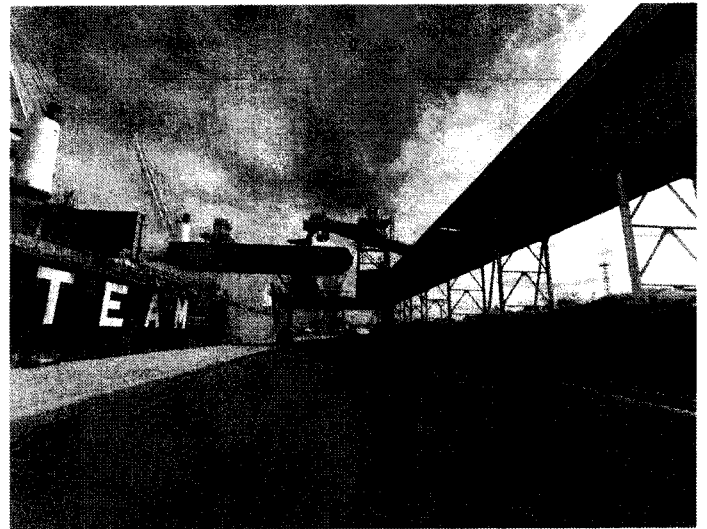
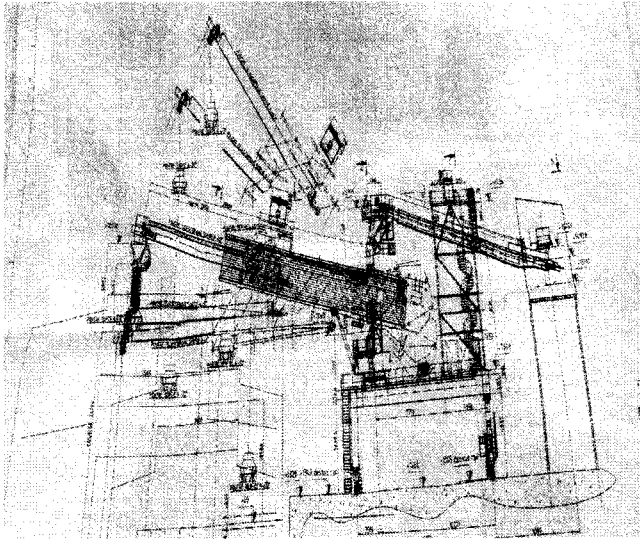
**B. Le convoyeur a bande T5 ESTACADE :**



	Quantité	Longueur	Hauteur
Convoyeur a bande T05	01	178000mm	12290mm
Tour	03		12290mm
Pied fixe	13		12290mm
L'ossature du convoyeur			
Poteau	IPE300		
Traverse	UPN180		
Contreventement	Tube Ø139.7 ep.4		



### C. Le portique de chargement SOMDEL:



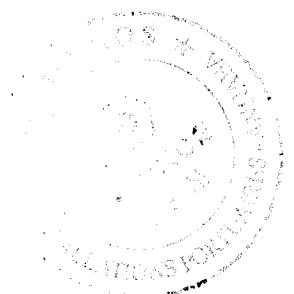
La présente procédure définit les exigences minimales pour le sablage et peinture des deux (02) convoyeurs a bande aériens T4AG, T5 estacade et le portique de chargement SOMDEL, à réaliser au profit des Installations portuaires d'Annaba. IPA/SOMIPHOS S.P.A, sis quai sud port Annaba.

### D. CONNAISSANCE DU LIEU :

- Humidité relative : 40% à 90%
- Température ambiante : de -5° (a) + 50°
- Vitesse du vent : 90km/h
- Milieu : marin
- Ambiance énormément poussiéreuse et saline
- Produit à manipuler phosphate granulé

### E. REGLES GENERALES POUR LA MISE EN ŒUVRE

- L'ensemble des travaux de peinture seront réalisés en conformité avec les instructions du fabricant de peinture.
- Le soumissionnaire prévoira un local clos à l'abri des poussières pour le stockage des peintures et du matériel pour la préparation des mélanges, dilutions etc...
- Aucun diluant ou huile ne sera ajouté aux peintures sauf instructions du fabricant et l'addition se fera dans ce cas, conformément aux spécifications du fabricant.
- La peinture ne sera pas appliquée, si les conditions sont telles qu'il existe des risques de pluie, de brouillard ou de condensation, avant que la peinture n'ait séché.
- La peinture ne sera également pas appliquée dans une atmosphère chargée de poussières.



## **F. CONTROLES AVANT APPLICATION DU REVETEMENT :**

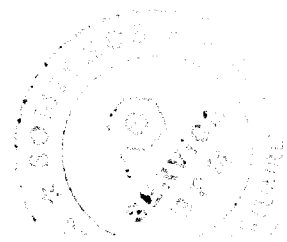
- Contrôle de l'absence de rouille
- Contrôle de la propreté du grenailage.
- Température de surface.
- Relevé du point de rosée.

La couche primaire devra être appliquée aussitôt que possible et dans tous les cas dans la même journée que le sablage.

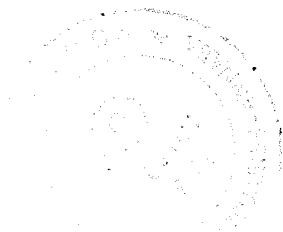
Le client se réserve le droit de prélever des échantillons à tout moment, avant et pendant les travaux de peinture, ceux-ci doivent être conformes aux fiches techniques du fabricant.

La réception sur site tiendra compte des paramètres suivant :

- La vérification des épaisseurs.
- Les essais d'adhérence, après séchage de la couche de finition, au moyen d'un peigne de grattage, l'adhérence devra être supérieure à 80%.



**LES ANNEXES**



# LETTRE DE SOUMISSION

## 1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **IPA SOMIPHOS spa PORT QUAI SUD ANNABA**  
Nom : NASRI  
Prénom : ABDELWHAB  
Qualité du signataire du marché public : **DIRECTEUR IPA/SOMIPHOS**

## 2/ Présentation du soumissionnaire :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société : .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ... : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

Dénomination du groupement : .....

## 3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public : .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : .....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés : .....

## 4/ Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ... ;

Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : .....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Engage la société, sur la base de son offre  ;

Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : .....

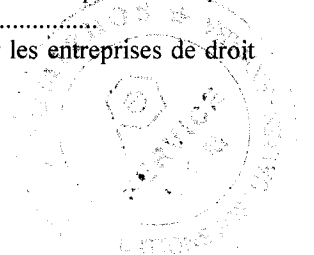
Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : .....



.....  
.....  
Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet du marché.
- Me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) .....

..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes) : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS

Imputation budgétaire : .....  
Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... Ouvert auprès : .....  
Adresse :

**5/ Signature du soumissionnaire :**

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.  
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE

**6/ Décision du service contractant :**

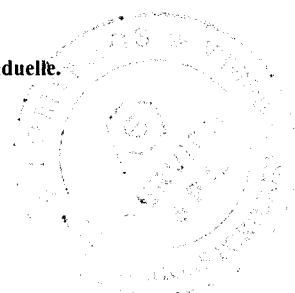
La présente offre est .....

A ....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à L'entreprise individuelle.





**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF  
SABLAGE ET PEINTURE DE LA CHARPENTE METALLIQUE (SUPPORT PORTEUSE) DES DEUX CONVOYEURS A BANDE AERIENS T4AG, T5  
ESTACADE ET DU PORTIQUE DE CHARGEMENT SOMDEL**

DESIGNATIONS DES TRAVAUX	TYPE DE PEINTURE	NBRE DE COUCHE	ÉPAISSEUR $\mu\text{M}/\text{COUCHE}$	UNITÉ	QTE	PU	MONTANT /HT
<b>Tour</b>							
Tour				U	04		
Pied Fixe				U	13		
Portique de chargement Somdel				U	01		
<b>1<sup>ere</sup> couche</b>							
<b>1<sup>ere</sup> couche</b>							
1 <sup>ere</sup> Portique de chargement Somdel	anticorrosion riche en zinc pour structures en acier en milieu ambiances et industrielle extérieur	1	40	U	01		
<b>2<sup>eme</sup> couche</b>							
<b>2<sup>eme</sup> couche</b>							
2 <sup>eme</sup> Tour				U	04		
Pied Fixe				U	13		
Portique de chargement Somdel				U	01		
<b>3<sup>eme</sup> couche</b>							
<b>3<sup>eme</sup> couche</b>							
3 <sup>eme</sup> Tour				U	04		
Pied Fixe				U	13		
Portique de chargement Somdel				U	01		
<b>Finition</b>							
<b>Finition</b>							
Laque de finition pour structures en acier en ambiances marine extérieur		1	50 a 60	U	04		
<b>MONTANT TOTAL EN HT</b>							
<b>TVA 19%</b>							
<b>MONTANT TOTAL EN TTC</b>							

Fait à ..... le : .....  
Le soumissionnaire (Nom, Prénoms, Qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

